

Date 16/01/2024 Contact presse: Benoît Hautier 01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33 b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges Paris, 750009 www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET: 784 408 825 00015

APE: 9499Z

Communiqué de presse

Natalité 2023 en France : la débâcle démographique

Natalité - politique familiale - famille - société

L'INSEE vient de publier les chiffres du nombre total des naissances en France pour l'année 2023. Il est né 48 000 enfants de moins qu'en 2022. En 2022 déjà, il était né 100 000 enfants de moins qu'en 2012.

Notre natalité passe ainsi derrière celle de la Roumanie et de la République Tchèque. Nous nous enfonçons bel et bien dans un "hiver démographique".

L'enquête commandée par les AFC à l'IFOPⁱ en juillet 2023 permet de mieux connaître les causes du renoncement au désir d'enfant et de se défaire des supputations. Par exemple, si la crise climatique est invoquée, elle n'arrive qu'en cinquième position dans le classement des raisons pour lesquelles les parents renoncent à avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent, alors que les deux premières tiennent aux modes de garde, trop chers ou inexistants, et aux problèmes d'emploi et de ressources financières.

L'UNAF vient de publier les nouveaux chiffres du désir d'enfant par foyer : 2,27 est le nombre d'enfant moyen souhaité dans l'ensemble de la population. Bien au-dessus des 1,68 enfants par femme en 2023.

Les AFC soutiennent donc la proposition de l'UNAF d'un congé court de 6 mois à 1 an, rémunéré à hauteur de 75% du salaire, comme en Suède, ce qui répondrait aux aspirations des parents et aux besoins des tout-petits et désengorgerait les modes de gardes. Elles encouragent aussi la liberté pour les pères ou les mères qui le souhaitent de prendre un congé jusqu'aux 2 ou 3 ans de l'enfant, congé indemnisé à hauteur de 1100 € par mois.

Le décrochage du nombre des naissances annuelles atteste d'une tendance inquiétante pour le modèle social français qui repose sur la solidarité intergénérationnelle et doit interroger notre société sur les perspectives qu'elle propose aux jeunes familles.

Les AFC attendent du nouveau gouvernement des mesures très fortes en matière de politique familiale. Celle-ci n'est pas une dépense supplémentaire mais un investissement déterminant pour l'avenir de notre pays.



Communiqué de presse

À propos

Depuis 1905, les AFC portent la voix des familles. En 2023, elles regroupent/comptent 22 000 familles adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de 280 associations regroupées en 71 fédérations départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé......
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC)

est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue *d'utilité publique* depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « *jeunesse et éducation populaire* ».

i https://www.afc-france.org/wp-content/uploads/2024/01/Enquete-sur-le-congeparental-aupres-des-personnes-ayant-renonce-a-avoir-un-ou-dautres-enfants.pdf